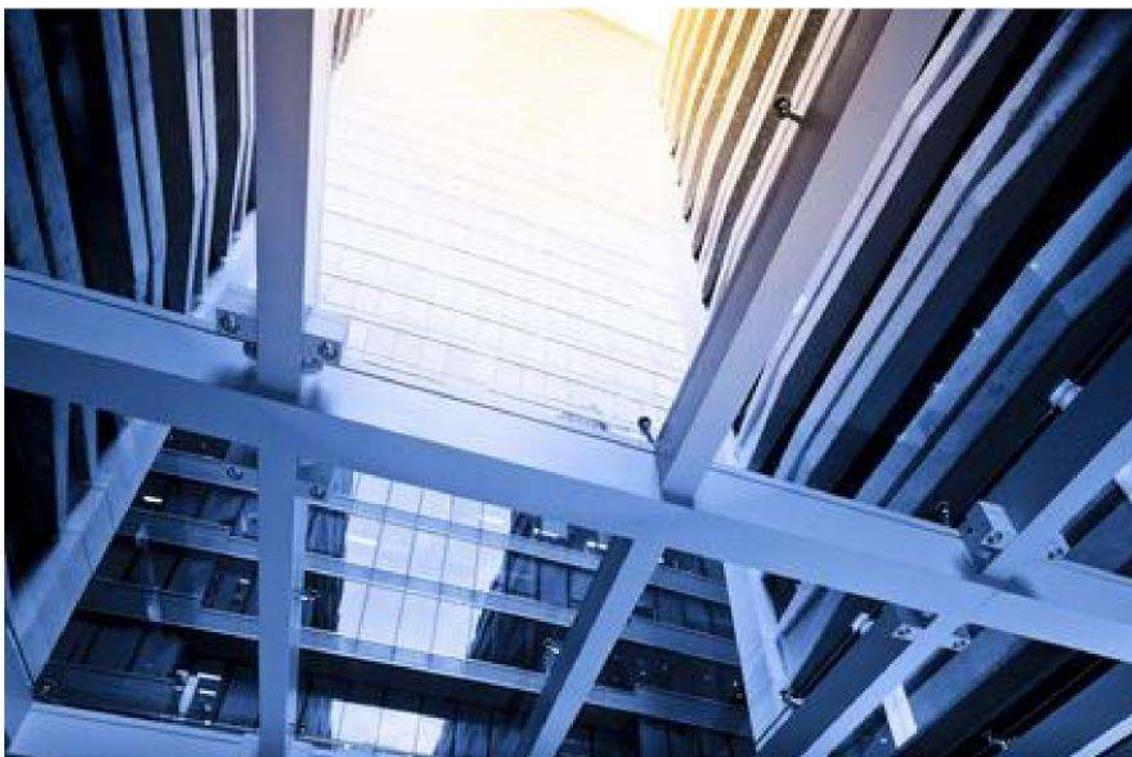




Impôts Locaux Expertise

AUDIT ET CONSEIL EN FISCALITE LOCALE et ENVIRONNEMENTALE



NOUS INTERVENONS SUR :

LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES ET NON BATIES (TFPB-TFPNB)

LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)

LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES (CVAE)

LES TAXES ANNEXES ET ASSIMILEES : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES, TAXE SUR LES LOCAUX A USAGE DE BUREAUX, LES LOCAUX COMMERCIAUX, LES LOCAUX DE STOCKAGE ET LES SURFACES DE STATIONNEMENT, TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM), TAXE ANNUELLE SUR LES SURFACES DE STATIONNEMENT...

LES TAXES SUR L'ENERGIE ET SUR L'ENVIRONNEMENT

- CONTRIBUTION AU SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITE (CSPE)
- TAXE INTERIEURE DE CONSOMMATION DE GAZ NATUREL (TICGN)
- TAXE INTERIEURE DE CONSOMMATION D'ELECTRICITE (TICFE)

NOTRE EXPERTISE SE DECLINE EN TROIS DOMAINES D'INTERVENTION PERMETTANT DE COUVRIR TOUS LES SUJETS LIES A LA FISCALITE LOCALE

L'AUDIT

- Reconstitution de la base imposable de vos locaux au regard des dispositions légales et de la jurisprudence afin de les comparer aux bases d'imposition déterminées par l'administration ;
- recherche des exonérations et allègements auxquels vous pouvez prétendre notamment lors des créations, extensions ou reprises d'établissement en difficulté.
- Préconisation après estimation des enjeux et des risques ;
- Vérification du calcul de la valeur ajoutée servant au calcul du plafonnement en fonction de la valeur ajoutée et de la CVAE.

LE CONSEIL ET L'ASSISTANCE

Nous assurons la gestion de vos impôts locaux tout au long de l'année afin de vous aider à vérifier vos avis d'imposition, à remplir dans les délais vos obligations déclaratives en matière de CET (déclarations 1447-C, 1147-M, 1332-CET, 1465...), de Taxes Foncières (Modèles U, H1, H2, IL, CBD, 6660-REV).

Nous vous assistons :

- dans le cadre des réponses à apporter lors des opérations de contrôle fiscal ;
- pour mesurer les enjeux des impôts locaux dans le cadre d'une nouvelle implantation ou d'une extension ;
- pour déterminer l'incidence des opérations de restructuration (scission, fusion, apport, cession...) et de crédit-bail immobilier sur vos bases d'imposition ;
- pour anticiper et évaluer les effets de la révision foncière des locaux commerciaux et des locaux d'habitation à venir ;
- pour constituer des dossiers de demande d'exonération (rescrit fiscal, respect des délais et des obligations déclaratives, calculs, suivi et vérification, ...).

LE CONTENTIEUX

Nous prenons en charge l'ensemble du dossier pendant la phase contentieuse en assurant le suivi de l'instruction et en vous représentant le cas échéant devant l'administration fiscale.

Nos interventions écrites sont soumises à votre accord préalable.

NOTRE METHODOLOGIE

Nous vous proposons, sans aucun engagement de votre part, d'effectuer un diagnostic rapide, précis et gratuit sur la situation de vos biens au regard des charges de fiscalité locale que vous supportez.

A l'issue de cet examen nous sommes en mesure, pour chacun de vos immeubles, de vous préciser les situations de risques et/ou les économies susceptibles d'être réalisées.

Pour mettre en œuvre nos préconisations et agir en toute transparence, nous soumettons systématiquement à l'approbation de nos clients une convention fixant les honoraires qui leur seront facturés.

Nos honoraires sont toujours proposés en convenance avec nos clients.

Notre équipe, issue de l'administration fiscale (Centre Des Impôts Foncier, Direction des Vérifications Nationales et Internationales), sera à même de vous faire bénéficier de son expertise et de sa parfaite connaissance des pratiques administratives en matière de fiscalité directe locale.

Pour plus d'information : contactez-nous

CONTACTS

Pascal GUERRIER
Consultant en Fiscalité
Directe Locale
Formateur CVAE pour
Francis Lefebvre Formation
pguerrier@ilexpertise.com



Julien DENIS
Consultant en Fiscalité
Directe Locale

jdenis@ilexpertise.com

